



V I L L E D E
G E N È V E

Protocole d'accord

La Ville de Genève représentée par une délégation du Conseil Administratif (CA) composée de Madame Sandrine Salerno, Conseillère Administrative, Monsieur Pierre Maudet, Conseiller Administratif, Monsieur Jacques Moret, Directeur Général,

la Commission du personnel de la ville de Genève (CP) représentée par Madame Marie-Thérèse Frily-Jans et Monsieur Nicolas Moro,

la Commission du personnel du Service d'incendie et de secours (CP-SIS) représentée par Monsieur Pascal Desjardes, Monsieur Stéphane Rey, Monsieur André Rothenbuehler et Monsieur Marc Feuardent,

l'Association des Cadres de l'Administration Municipale (ACAM) représentée par Madame Laure Da Broi et Monsieur Luc Heimendinger,

le Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs (SIT) représenté par Madame Valérie Buchs et Madame Maria-Belen Gomez,

le Syndicat suisse des services publics (SSP) représenté par Madame Gabrielle Barriera et Monsieur Fabrice Scheffre,

ont mené des négociations du 21 décembre 2007 au 9 juillet 2009 concernant le nouveau statut du personnel de la Ville de Genève, son règlement d'application (REGAP) ainsi que divers règlements (Règlement relatif aux conditions d'engagement de l'apprenti et l'apprentie, Règlement relatif aux conditions d'engagement du ou de la stagiaire, Règlement relatif aux conditions d'engagement de l'auxiliaire, Règlement sur la protection de la santé et la sécurité du travail, Règlement sur la promotion de l'égalité des chances entre femmes et hommes, Règlement d'application du personnel en uniforme du SIS).

Ces négociations ont abouti aux textes joints en annexe.

Les soussignés ont pris acte de la décision de l'Assemblée Générale du personnel de la Ville de Genève convoquée par la CP, le SIT, le SSP et l'Association de personnel Ville de Genève et Services industriels d'accepter le présent Statut ainsi que le REGAP. Ils ont également pris acte de la décision de l'Assemblée Générale du personnel du SIS d'approuver le présent Statut et les textes précités. Ils ont enfin pris acte des décisions d'approuver le présent statut prises par leurs instances respectives.

Le CA ainsi que la CP, la CP-SIS, l'ACAM et les syndicats SIT et SSP prient instamment le Conseil Municipal d'accepter le projet de statut tel qu'il lui est proposé.

Genève, le 12 novembre 2009